

Le projet de loi pour « une nouvelle organisation territoriale de la République », s'il aboutit dans sa forme actuelle, transférera loin de Marcq des décisions qui vous concernent très directement et quotidiennement. Il montre clairement qu'au-delà des clivages politiques, l'Etat montre une méconnaissance profonde de la ruralité et fait preuve d'un profond désintérêt pour ses territoires ruraux ; dans ce domaine, ce gouvernement reste dans la lignée de ses prédécesseurs.

✓ Réforme territoriale

En tant qu'élu d'une commune rurale, je me fais un devoir de vous alerter sur les conséquences d'un tel texte, et le ferai régulièrement au long de la discussion parlementaire.

Les maires ruraux, majoritairement opposés à la réforme telle qu'elle est actuellement écrite, sont présentés comme des dinosaures attachés à un statu quo territorial archaïque... C'est faux ! Nous sommes favorables à une évolution de l'organisation territoriale de notre pays, mais

qui ne s'en prene pas prioritairement et essentiellement au monde rural, déjà largement pénalisé. Elle doit respecter la Constitution et les trois niveaux de collectivités que sont les communes, les départements et les régions. Pour ce qui concerne les communes, c'était un engagement du Président de la République François Hollande lors de son discours à la Sorbonne, à l'occasion des Etats Généraux de la Démocratie Territoriale ; c'est en référence à cet engagement du Président de la République qu'avec mes collègues maires ruraux, je soutiens le principe d'une démocratie de proximité autour de la cellule de base de la République: la commune. Et avec ces mêmes collègues, nous dénonçons solennellement les discours mensongers, et ce quels que soient ceux qui les prononcent et les diffusent, voulant faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux et qu'il existerait une gabegie financière au niveau local : bien au contraire, c'est souvent suite aux démissions répétées de l'Etat (et là encore, quels que soit les courants politiques en charge de la conduite des intérêts de la République) que les collectivités ont été conduites à mener des missions que l'Etat n'assumait plus ou qu'il créait sans pour autant assurer leur financement. Par ailleurs, malgré les embûches apparues suite aux divers désengagements de l'Etat, aux choix stratégiques parfois infondés ou malheureux et aux réformes mal préparées et mal menées, les collectivités présentent des budgets en équilibre dans l'intérêt de leurs administrés, contrairement à l'Etat qui tout en se désengageant continue à accroître son déficit structurel. Et pour ce qui concerne les communes rurales et le nombre d'agents communaux, il est bon de signaler **que les communes de plus de 3 500 habitants comptent plus de deux fois plus d'agents par habitant que celles situées en-dessous de ce seuil.**

Enfin, est-il besoin de le rappeler, les collectivités territoriales « pesaient » jusqu'à présent 75 % des investissements en matière de chantiers et travaux et jouaient donc un rôle essentiel dans l'économie de ce pays... L'absence de visibilité et de lisibilité en termes de compétences et de finances futures sont déjà en train d'écorner plus que sévèrement ce pourcentage, et génèrent l'inquiétude et le désarroi des entreprises de BTP : peut-on imaginer scénario plus sombre en termes de croissance ?

La réforme aboutira à la suppression des échelons territoriaux de proximité et concentrera les pouvoirs et les moyens toujours plus loin des territoires où vivent nos concitoyens. Elle contribuera à opposer les villes et les campagnes et ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité.

Adopté en l'état, ce texte affaiblirait considérablement le rôle du maire et des élus municipaux en réduisant drastiquement nos ressources et en transférant ailleurs certaines compétences, sans l'accord



de ces mêmes élus locaux, représentants des administrés. Si nous plaidons pour le renforcement de l'intercommunalité, c'est dans l'idée qu'elle soit une sorte de coopérative de communes, et à la condition que les élus de nos villages soient associés à la conduite de cette réforme et valident les changements.

Par ailleurs, et notamment pour ce qui concerne les Yvelines, ce texte supprimerait à terme les services du conseil général. Or le département est l'interlocuteur le plus direct des communes rurales grâce à son rôle en matière de soutien aux services publics de proximité et à l'action communale. Que ce soit dans le projet de texte ou dans l'état des finances locales, rien ne permet de penser que ces services pourraient être rendus par d'autres collectivités ou par l'intercommunalité.

Si le département était supprimé, les conséquences seraient immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions au monde associatif, sur les investissements pour l'entretien des routes, l'enfouissement des réseaux, les travaux dans les collèges, etc. Et pour l'heure, transférer les compétences du Département à la Région, tellement lointaine, où siègent du fait du mode de scrutin, des élus et une administration sans attache territoriale directe (et surtout avec la ruralité) n'est pas fait pour nous rassurer.

C'est pourquoi je m'associe pleinement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France visant à soutenir les Conseils Généraux.

Pour ma part, je souhaite qu'avant tout débat parlementaire sur la réforme territoriale les règles du jeu soient clairement établies, à savoir :

- Redéfinir des règles de représentation des communes au sein des intercommunalités pour que la représentation des plus petites communes ne soit pas qu'anecdotique.
- Permettre, en cas d'intégration d'une commune rurale dans une grande intercommunalité urbaine, que la commune rurale ait le droit et le choix de refuser cette intégration si elle peut intégrer une intercommunalité rurale voisine (sans rupture de continuité territoriale, cela va de soi).
- Définir des règles de transfert de compétences validées par chaque échelon territorial, avec possibilité de dérogation et de retour en arrière lorsqu'un transfert concernera une compétence régaliennne de l'Etat (exemple : compétence scolaire).
- Préciser en cas de transfert de compétences les conséquences et modalités budgétaires, financières et fiscales (exemple : quelles seraient les aides apportées aux communes et par quel échelon en cas de suppression de l'échelon départemental ?).
- Rétablir l'étude d'impact en cas de suppression par l'Etat de services publics locaux ou de services d'utilité publique.
- Imposer à l'Etat des financements pérennes lorsqu'un texte de loi crée ou impose un besoin aux collectivités territoriales, quelle que soit sa nature.
- Tous les gouvernements successifs se sont « assis » sur la Charte des services publics en milieu rural, qui portait pourtant l'engagement de l'Etat par le biais de la signature d'un Premier Ministre (Dominique de Villepin). La notion de « Charte » ne semblant pas avoir de valeur aux yeux des autorités, ce document doit être transformé en **contrat Etat/Communes** pour pouvoir être pérennisé et validé.

Il est impossible de s'affranchir d'une définition claire et loyale des règles du jeu, et il serait trop facile que l'Etat soit à la fois l'arbitre et le meneur de jeu.

Cette démarche n'est pas isolée. Elle est associée solidairement à la démarche des élus ruraux de toute la France : j'appelle donc les habitants, les associations, les représentants du monde économique, social, de la santé de notre commune à s'informer sur ce projet et à prendre conscience des conséquences d'une telle loi.

Soutenir l'échelon communal, c'est soutenir la République.

✓ Finances et budget communal

L'Etat va réduire de 10% par an ses dotations aux collectivités de 2015 à 2017, soit une baisse totale de 30% qui affectera dans un premier temps le budget de fonctionnement, mais très rapidement aussi les

dépenses d'investissement... Les solutions : réduire les dépenses de fonctionnement de la commune (mais nous sommes déjà à niveau plus que raisonnable), facturer les services aux administrés à leur coût réel ou s'en approcher, augmenter les impôts locaux... Encore que sur ce dernier point il soit conseillé aux collectivités de mettre le frein : l'Etat est « gentil », mais la réforme des rythmes scolaires a par exemple un coût que les fonds d'amorçage et autres aides sont loin de couvrir... Nous aurions pu essayer le Père Noël, mais nous n'avons pas de ligne directe avec lui !

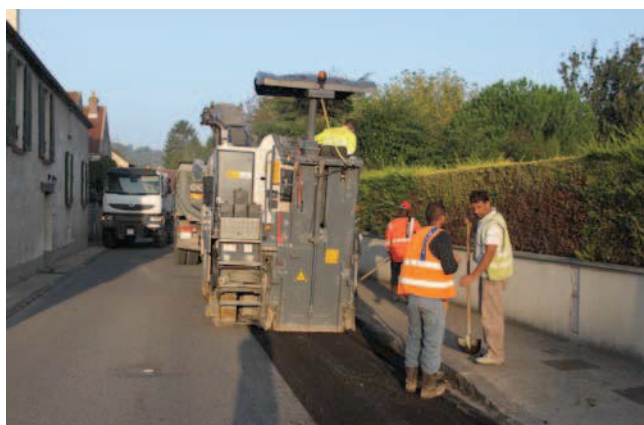
✓ Rythmes scolaires et intercommunalité

Nous avons pu mettre en place un dispositif globalement satisfaisant, mais dont la pérennité n'est pas assurée et qui aura une incidence non négligeable sur le budget communal... Nous n'avons pu recruter qu'un jeune en emploi d'avenir (jeune qui donne entière satisfaction, mais qui au vu de ses compétences et de ses temps de trajet sera peut-être tenté de nous quitter), et nous avons été amenés à modifier les contrats d'agents communaux, à créer un temps partiel complémentaire pour la pause méridienne et à financer un animateur musique, qui travaille aussi sur deux communes proches. Pour autant, cette organisation repose aussi sur le fait que les trois enseignants sont parties prenantes et participent à l'encadrement des activités périscolaires, pour une indemnité qui ne comprend pas de charges sociales (en dehors de la CSG et de la RDS), comme le prévoit la loi. Lorsqu'ils quitteront la commune, rien ne garantit que les enseignants qui arriveront alors seront d'accord pour effectuer ces temps d'encadrement. Nous avons été amenés également à créer un dispositif d'accueil le mercredi après-midi, contrairement à ce que nous avons prévu dans un premier temps, car le principe de conventions avec d'autres collectivités proches que nous utilisions jusque là s'est heurté au problème du transport.



✓ Travaux à Marcq

Le remplacement de la canalisation d'eau propre en fonte grise par une canalisation en fonte ductile moins fragile dans la Grande Rue du carrefour avec la rue du Puits Perdu au carrefour avec la rue d'Autouillet et la réfection de la totalité de la chaussée de la Grande Rue sur toute la traversée de Marcq ont été réalisés de la fin août à la fin septembre... Ces deux chantiers ont occasionné des nuisances et quelques difficultés de passage des cars, mais le résultat global est tout à fait satisfaisant et il faut rappeler que pour ce qui concerne la réfection de la Grande Rue, le coût du chantier représente 178 000 euros sur les 600 000 euros destinés aux grosses réparations sur les routes départementales dans notre secteur, entièrement pris en charge par le Conseil Général.



La création des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le bâtiment mairie-école est désormais actée, même si elle prendra un peu de retard (réalisation pendant l'année scolaire 2014/2015 au lieu de l'automne 2014) suite à la disponibilité de l'entreprise retenue : je rappelle que son financement est assuré à 20% par l'Etat (une des dernières Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux ?), à 50 % par une subvention de réserve parlementaire de madame Catherine Tasca, sénatrice des Yvelines donc à 30 % par la commune.

La mise en place de la rambarde de protection pour le cheminement piétonnier rue d'Andelu a été également retardée, car il nous fallait attendre la notification d'une subvention couvrant 80 % de la dépense : c'est chose faite, et nous allons pouvoir lancer la réalisation, avec une rambarde qui répondra à la fois aux critères de sécurité pour les piétons mais également pour les utilisateurs de deux roues (car il faut s'assurer de l'absence de risque d'effet « guillotine » pour ces derniers en cas de chute).

Concernant la réfection de l'éclairage du stade Marie Leblan, nous sommes dans l'attente de la notification par les services de l'Etat d'une subvention de réserve parlementaire proposée par monsieur Philippe Esnol, sénateur des Yvelines pour 50 % de la dépense.

Pour le dossier de l'équipement sportif couvert, nous allons prochainement solliciter l'agence Ingénier'Y pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (montage du dossier, recherches de subventions...) En complément de ce que j'ai précisé dans le premier point de cette lettre du maire, je signale dans ce cadre l'importance du soutien du Conseil Général des Yvelines aux communes rurales : l'agence Ingénier'Y est en effet une émanation du Conseil Général destinée à apporter une aide aux communes de moins de 2000 habitants pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage ; en dehors d'une cotisation annuelle de un euro par habitant (ce qui reste modeste), toutes les prestations de l'agence sont gratuites.

Le dossier de candidature pour l'enfouissement des réseaux aériens (chantier à réaliser en 2015) pour la rue des Champs et la sente des Jardins vient d'être transmis aux services du Conseil Général.

✓ Plan local d'urbanisme (PLU)

Le dossier qui était à l'arrêt suite à une modification du secteur géographique d'activité du bureau d'études TOPOS -en charge de notre dossier de PLU- et qui va se recentrer sur sa région d'origine (Alsace Lorraine Franche-Comté) vient d'être relancé sous la conduite du bureau d'études INGETER qui effectue la reprise du secteur Ile-de France, Picardie, Normandie (par d'anciens personnels TOPOS). Comme je l'avais signalé en juin dernier, il nous fallait être certain que ce transfert de dossier se fasse dans le respect des obligations légales (notamment des règles des marchés publics, puisque le bureau d'études avait été retenu après appel d'offres). Ceci a été confirmé, et nous avons pu relancer les séances de travail pour conduire ce dossier.

Pierre Souin

